

## La CSF, pourquoi ?

- ♦ La CSF vous défend dans tous les domaines de la vie quotidienne
- ♦ La CSF représente les familles
- ♦ La CSF est indépendante des partis politiques et syndicats
- ♦ La CSF agit dans une démarche syndicale et d'éducation populaire

### NOS AGREMENTS

- ▶ Organisation nationale de locataires
- ▶ Organisation de défense des consommateurs
- ▶ Organisation représentant les usagers dans le domaine de la santé
- ▶ Mouvement d'éducation populaire
- ▶ Organisation de défense de l'environnement et de la protection de la nature
- ▶ Association éducative complémentaire de l'enseignement public

[www.la-csf.org](http://www.la-csf.org) / [csfelectionshlm.org](http://csfelectionshlm.org)

Retrouvez toute l'actualité de la CSF en Haute-Savoie sur : [www.csf74.fr](http://www.csf74.fr)

## LA CSF VOUS REPRESENTE

### ET VOUS DEFEND :

- ♦ Auprès des bailleurs sociaux : Haute-Savoie-Habitat, SA Halpades, SCIC Habitat Rhône Alpes, SA Mont Blanc, Vallée de l'Arve Habitat, Léman Habitat, SIGEM, Dynacité, 3F, SOLLAR, Semcoda,...
- ♦ A la CDC (Commission Départementale de Conciliation)
- ♦ A la Commission DALO (Droit au Logement Opposable)
- ♦ ...etc.

Etre force de propositions et être impliqué pour la défense des droits des locataires sont les seuls moyens pour faire avancer

ensemble nos droits !

**L'Union fait la Force,**

**REGROUPEZ-VOUS !**

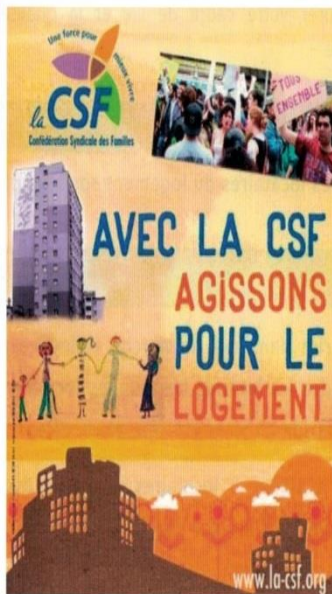
**Union Départementale CSF74**  
3 Rue Léon Rey Grange  
Meythet - 74960 ANNECY  
Tél. 04.50.24.19.46 - [www.csf74.fr](http://www.csf74.fr)  
[udcsf74@la-csf.org](mailto:udcsf74@la-csf.org)



## Locataires,

## regroupez-vous

### L'action collective est une force !



La Confédération Syndicale des Familles 74

[www.csf74.fr](http://www.csf74.fr)

## Agir collectivement

### POURQUOI ?

- ♦ Faire respecter vos droits de locataires
- ♦ Ne pas rester seul face à vos problèmes
- ♦ Agir à partir de vos besoins et attentes
- ♦ Faire reconnaître votre expertise d'usage
- ♦ Comprendre et vérifier les charges locatives
- ♦ Améliorer votre cadre de vie et la qualité de service

### POUR QUI ?

Tous les locataires du logement social et privé

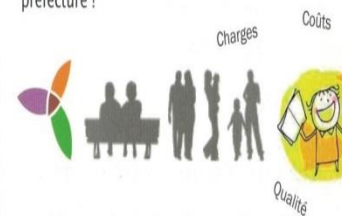
### COMMENT ?

- ♦ S'inscrire dans une démarche collective pour défendre les intérêts de tous les locataires de votre résidence en se constituant en collectif CSF
- ♦ Faire désigner 3 locataires référents avec la CSF, prêts à s'investir dans le Collectif (réunion, courrier, formation...).
- ♦ S'affilier à la CSF, association qui siège à la Commission Nationale de Concertation
- ♦ Respecter le cadre juridique qui s'impose aux collectifs de locataires

## Le Cadre Juridique

### CE QUE PREVOIT LA LOI

Que vous habitiez un logement social ou privé, la loi autorise les locataires à se regrouper en collectif (Article 44 de la loi du 23 Décembre 1986). Vous avez les mêmes droits et moins de contraintes en tant que collectif affilié qu'une association de locataires, loi 1901, déclarée en préfecture !



### LES DROITS D'UN COLLECTIF

- ♦ Disposer d'un panneau d'affichage pour communiquer dans votre immeuble.
- ♦ Etre consulté par le bailleur ou le syndic de copropriété sur les différents aspects de la gestion de l'immeuble
- ♦ Effectuer le contrôle des charges de la résidence
- ♦ Participer à l'Assemblée Générale de Copropriété



## L'affiliation à la CSF

La CSF est une association agréée de défense des locataires, elle est donc en droit de désigner au bailleur, tout collectif de locataires CSF ou association affiliée à son organisation.

### LES CONDITIONS D'AFFILIATION

- ♦ Signer un contrat d'affiliation avec la CSF
- ♦ Payer une adhésion annuelle à la CSF pour chacun de ses membres

La CSF agit avec vous pour défendre vos droits

### L'ACCOMPAGNEMENT

- ♦ La CSF vous apporte un soutien technique et juridique
- ♦ La CSF vous propose des formations
- ♦ La CSF organise des temps de partage et mutualisation avec d'autres collectifs de locataires